

Médecins



© 2017 Les Echos Publishing

L'Ordre national des médecins annonce une hausse de 3 euros de la cotisation ordinale due par les médecins en activité cette année, dont un euro est affecté à la création du coffre-fort électronique mis à la disposition de chaque médecin depuis le 1er janvier dernier.

Pour 2017, la cotisation s'élèvera à 333 €, soit 3 € de hausse par rapport à l'an passé. L'ordre a souhaité détailler l'affectation de cette augmentation.

En effet, un euro concernera la création du coffre-fort électronique, créé pour chaque médecin où il peut archiver tous les documents de son parcours. Un autre euro est affecté au fonds de péréquation. Pour rappel, ce fonds permet d'apporter une aide aux conseils départementaux à faible poids démographique. Enfin, le dernier euro est affecté à la gestion administrative du CNOM.

Pour comparaison, cette cotisation s'élevait à 330 euros en 2016, à 320 € en 2015 et à 305 € en 2014.

Quant à la cotisation des médecins retraités, elle est portée de 90 à 93 €, tandis que celle des médecins exerçant à l'étranger (liste spéciale) reste fixée à 131 euros.

Les praticiens doivent verser cette cotisation au premier trimestre chaque année.

© 2017 Les Echos Publishing